



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 814-00-2026 ET 816-00-2026

Avis est par les présentes, donné par le soussigné, qu'à la séance ordinaire du 5 mai 2026, le conseil municipal de la Ville de Saint-Amable a adopté les règlements suivants :

- **RÈGLEMENT 814-00-2026 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 11 604 000 \$ POUR L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION D'UN PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET AUTRES OUVRAGES D'INFRASTRUCTURES CONNEXES SUR LES RUES AIMÉE, BENOIT, BRION, ETHEL ET EDMOND – PHASE X**
- **RÈGLEMENT 816-00-2026 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 413 000 \$ POUR LA RÉFECTION ET LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE CARDINAL ENTRE LES RUES PRINCIPALE ET OUELLETTE**

Conformément à la loi, ces règlements entrent en vigueur à la date d'approbation des règlements par le Ministère des affaires municipales et de l'Habitation, soit le 2 juillet 2026.

Les articles 4 de ces règlements sont cependant exclus de l'approbation du Ministère.

Ces règlements peuvent être consultés au bureau de la greffière, situé à l'Hôtel de Ville au 575, rue Principale, à Saint-Amable, pendant les heures régulières de bureau ou en en faisant une demande par écrit, soit par courriel à greffe@st-amable.qc.ca, soit par la poste aux coordonnées suivantes :

Service du greffe / à l'attention de la greffière
575, rue Principale
Saint-Amable (Québec) J0L 1N0

Les règlements seront aussi disponibles très prochainement sur le site WEB de la ville à : <https://www.st-amable.qc.ca/ville/administration/reglements-municipaux>

Saint-Amable, ce 3^e jour de juillet 2026.

Maxime Dupuis
Greffier adjoint